



Assurance recommandée à souscription individuelle facultative

Assurance Individuelle Accidents et garantie Frais Médicaux - souscription fortement recommandée

Cette assurance a vocation à intervenir si vous êtes victime d'un accident corporel durant le rallye ; et ce que vous en soyez ou non responsable, qu'il y ait ou non un tiers identifié, exception faite des cas spécifiquement exclus. Elle garantit, en cas d'invalidité permanente ou de décès, le versement d'un capital (au préalable déterminé par vous lors de la souscription). **La garantie «Frais médicaux» permet le remboursement des frais médicaux prescrits et engagés en Espagne avec l'accord du Directeur médical du rallye avant votre éventuel rapatriement ou retour si ceux-ci sont dus à un accident survenu durant le rallye.**

En cas d'accident, cette garantie interviendra en complément des 10 000 € pris en charge par l'Organisation du rallye.

Nous vous incitons à connaître les éventuelles garanties accordées par votre licence sportive de conducteur et **vous recommandons fortement de souscrire, à défaut ou en complément de celles-ci, une assurance Individuelle Accidents spécifique (accompagnée d'une garantie frais médicaux)** auprès de l'assureur de votre choix ; ce afin de compléter vos garanties et d'augmenter le capital assuré.

Si vous le souhaitez, Gras Savoye a mis en place une police d'assurance de ce type ainsi qu'une garantie « Frais Médicaux » spécifiquement pour les participants du rallye. Vous pouvez en prendre connaissance sur le site du rallye. L'adhésion à cette assurance peut être effectuée dès à présent auprès du département Sport Evénements de Gras Savoye (rallyeraid@grassavoye.com - Tél. : +33 (0)4 72 34 90 20) ou en ligne sur le site dédié du courtier <https://landingpages.grassavoye.com/rallye-raid-assurance-individuelle-accident-fr/>. Gras Savoye se tient à votre disposition pour toute demande spécifique et adaptée à vos besoins. Le texte intégral du contrat peut vous être envoyé sur simple demande auprès du courtier. **L'adhésion à une assurance Individuelle Accidents et à une garantie « Frais médicaux » est facultative mais très fortement recommandée.**

[Lien vers Notice](#)